

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

Titre : Participation des habitants à la gouvernance par l'animation d'un Comité citoyen

N° action : 70

Référence aux critères de la grille d'évaluation :

2.3. Enjeux économiques et sociaux

2.4. Enjeux éducation et sensibilisation

3.3. Structures de décision et processus de concertation

3.4. Accompagnement de l'évolution du projet et participation citoyenne

Description de l'action :

- Contexte :

Le futur Parc national est ancré dans un territoire de 8 communes, où résident près de 100.000 habitants (PNDG : 56.000, PNAM : 36.000), le territoire du Parc lui-même hébergeant 40.000 personnes. Ces habitants sont directement concernés par la création du Parc et son impact sur leurs vies quotidiennes.

Lors des soirées citoyennes, la soixantaine de participants a exprimé ses enthousiasmes autour du renforcement de la protection de la nature, de la biodiversité, etc. Les personnes présentes ont aussi exprimé leurs souhaits en faveur d'une mobilité douce, d'un tourisme diffus, de la (re)valorisation de leur territoire et de ses richesses. Elles ont aussi fait part de leurs craintes quant à la pression du foncier, à un afflux trop important des touristes, à des projets immobiliers démesurés. Enfin, elles ont mentionné leurs envies d'être intégrées d'une manière ou d'une autre dans l'élaboration du Parc national, d'être informées, mais aussi d'y participer activement.



L'intégration des habitants du territoire au sein de la dynamique du Parc est l'un des multiples enjeux qui garantira une harmonie globale. Les habitants peuvent être considérés comme des experts du territoire : le fait d'y vivre au quotidien leur donne une place particulière et permettra aux instances du Parc de disposer d'un relais direct du terrain.

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

Les habitants constituent une véritable force à double sens. D'une part, ils peuvent être les porte-paroles de problématiques et de projets émanant du territoire. Ils seront ainsi – comme d'autres – une partie « des yeux et des oreilles » des instances de gestion du Parc. D'autre part, le Parc pourra certainement s'appuyer sur une partie des habitants pour faire valoir les qualités du Parc, en tant qu' « ambassadeurs » du territoire, défendre ses atouts et être partie prenante d'actions concrètes ponctuelles ou à long terme au sein du Parc.

Enfin, il conviendra d'accorder une place de choix aux représentants des générations futures - les jeunes - dans les organes de gouvernance du Parc, ceux-ci étant les premiers concernés par les enjeux de perte de la biodiversité et changements climatiques.

- Objectifs :

La dynamique de participation citoyenne au sein du Parc vise plusieurs objectifs :

1. Créer une relation de confiance et constructive entre les instances du Parc et les habitants,
2. Permettre d'intégrer des projets citoyens en adéquation avec la vision et le plan opérationnel du Parc,
3. Permettre une consultation citoyenne sur des projets spécifiques,
4. Animer des canaux de communication efficaces entre les habitants du territoire et les instances du Parc.

- Méthodologie :

Pour répondre à ces différents objectifs, plusieurs actions seront entreprises :

1. La création d'un Comité citoyen :

Ce Comité citoyen aura pour mission principale d'assurer le relais entre les habitants du territoire et les instances du Parc.

Il sera constitué de 12 personnes respectant des critères de genre, d'âge (minimum 3 personnes de moins de 30 ans, afin d'assurer une bonne représentativité des jeunes), de localisation géographique et en prenant soin de ne pas inclure de mandataires politiques ni de personnes ayant des intérêts professionnels liés au Parc. Ce groupe de travail sera renouvelé tous les 3 ans.

La sélection de ce groupe de travail s'effectuera sur base d'un appel à candidatures. Pour ce faire, une large communication sera assurée à travers différents canaux physiques et numériques (bulletins communaux, presse locale, réseaux sociaux, newsletters, etc.).

Ce Comité citoyen se réunira en moyenne 2 fois par an et le groupe sera animé par un professionnel de la facilitation ou par un citoyen qui détient ces compétences. Il est nécessaire, surtout au début du processus, d'instaurer une culture, une efficacité d'action et une intégration des missions du Comité citoyen. Outre un animateur externe, un représentant des instances du Parc sera présent aux réunions du Comité citoyen. À l'inverse, un des membres du Comité citoyen aura la possibilité de participer aux réunions des instances du Parc afin d'assurer une communication optimale dans les deux sens.

Le Comité citoyen constituera un point de contact privilégié avec les habitants, les associations locales, etc. il pourra faire remonter des informations précieuses vers les instances du Parc : problématiques spécifiques, proposition de projets émanant du terrain, etc. Il pourra aussi constituer une force de propositions auprès des instances du Parc sur des actions spécifiques

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

(ex : interpellier sur la nécessité de consulter la population sur un projet particulier, ou le besoin de renforcer la communication sur un aspect spécifique marquant).

Ce Comité citoyen pourra aussi être consulté par les instances du Parc sur des projets spécifiques. Cela permettra ainsi de percevoir de manière indirecte les points d'attention de la population et d'améliorer les projets en cours d'élaboration.

Le périmètre de responsabilités et d'engagements du Comité citoyen sera précisé lors de sa mise en place, dans le Règlement d'ordre intérieur (ROI) du Parc. En fonction de l'évolution du contexte, il pourrait évoluer et prendre en charge d'autres missions ou tâches spécifiques.

2. *La création d'un pool de personnes ressources :*

Le territoire du Parc national est riche de compétences variées et les soirées citoyennes, entre autres, ont démontré l'envie de certains de s'impliquer dans le développement du Parc. Il sera donc important de pouvoir canaliser ces compétences et ces énergies afin de les mettre au service de la vision du Parc. Il a été beaucoup question des compétences liées à la préservation ou la restauration de la nature, ainsi qu'aux dimensions pédagogiques et de sensibilisation. Dès la mise en place du Parc, une attention particulière sera accordée à la valorisation des compétences de la population locale. Des appels à rejoindre la dynamique du Parc seront nécessaires et un accompagnement spécifique en fonction des actions à réaliser sera prévu.

3. *Le développement de projet avec les associations locales :*

Le tissu associatif du territoire étant assez dense, le Parc souhaite entretenir un lien privilégié avec lui. Plusieurs associations ont déjà exprimé leur intérêt à développer leurs projets en lien avec la vision du Parc.

4. *Une communication régulière :*

La communication est un élément essentiel de la dynamique citoyenne. La mise en place de différents canaux de communication avec des messages spécifiques vers la population est à prévoir. Il ne s'agit pas ici de la communication vers les publics cibles du tourisme, mais d'une communication adaptée aux habitants du territoire. Elle permettra de tisser un lien privilégié avec eux, de leur faire part des différents projets en cours, d'effectuer un compte rendu des avancées positives du Parc, de les inviter spécifiquement à des événements ou à des appels à projets qui seront développés au fil du temps.

- Localisation :

Les huit communes du territoire du Parc

- Public(s) ciblé(s) :

Les habitants des communes partenaires.